

# Commune de POLISOT

## DICRIM

(Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs)



**RISQUES MAJEURS**  
**Apprenons les bons réflexes !**

**Document à conserver**

***Loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile.***  
**« Toute personne concourt par son comportement  
à la sécurité civile. »**

Madame, Monsieur,

Ce document sécurité est d'une **TRES GRANDE IMPORTANCE**, et doit retenir votre attention.

Toute population soumise à des risques majeurs a droit à une information dite préventive afin de connaître les dangers auxquels elle peut être exposée, les dispositions prévues par les pouvoirs publics, et les mesures de sauvegarde à respecter.

Pour vous préparer à un comportement responsable face aux risques potentiels, et afin de réduire leurs conséquences, je vous invite à prendre connaissance de ce **DICRIM**, document synthétique qui constitue l'un des éléments de notre politique de sécurité des personnes.

Sachez que la commune a élaboré également son Plan Communal de Sauvegarde (PCS) conformément à la réglementation en vigueur, pour organiser l'action des services communaux et des habitants en cas d'incident important.

Puisse ce document vous permettre de bien mesurer les types de risques qui nous entourent, et de mieux les appréhender pour y faire face. La sécurité civile est l'affaire de **TOUS**, et chacun doit être acteur de sa sécurité et de celle des autres.

**Pour votre sécurité, conservez ce fascicule.**

Le Maire

# Qu'est-ce qu'un risque ?

Le risque est la possibilité qu'un évènement d'origine naturelle ou lié à une activité humaine se produise, dont les effets peuvent mettre en jeu un grand nombre de personnes, ou occasionner des dommages importants, et dépasser les capacités de réaction de la société.



*l'événement : l'aléa*

**Risque = produit d'un aléa + un enjeu**

Il existe plusieurs type de risques :

## Les risques naturels

(inondation, mouvement de terrain,...)

## Les risques technologiques

(industries, nucléaire, transport de matières dangereuses,...)

## Les risques météorologiques

## Les risques sanitaires (pandémie,...)

etc...



*les enjeux*

**Un risque est dit « majeur » si sa fréquence est faible et sa gravité très lourde.**



*le risque*

## Pourquoi s'informer sur les risques majeurs?

L'article L.125.2 du Code de l'environnement précise que « *les citoyens ont un droit à l'information sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis et sur les mesures de sauvegarde qui les concernent* ».

Conformément à cette réglementation, ce document vous informe sur les risques auxquels la commune de POLISOT peut être exposée.

Il a pour objectif de vous sensibiliser aux bons réflexes de protection à adopter en cas de catastrophe majeure, afin que vous deveniez acteur de votre sécurité.

# A quels risques sommes-nous exposés à POLISOT?



## • Le risque naturel

- «**inondation**» : par **débordement de la Seine** qui peut recouvrir le milieu naturel et parfois le tissu urbain.
- «**mouvement de terrain**»
  - «**retrait gonflement des argiles – aléa faible**» qui à cause du phénomène d'absorption/résorption d'eau dans le sol peut entraîner des problèmes de mouvement de terrain et de fissures sur les façades des habitations.
  - «**cavité souterraine**» avec la présence d'une cavité au lieu dit Val de Bione.
  - «**coulées de boue**» : la nature du terrain et l'occupation des sols sur la commune de **Polisot** font que cette dernière est particulièrement exposée aux risques de ruissellement et d'érosion des sols pouvant entraîner la formation de coulées de boue.

## • Le risque technologique

- «**Transport de Matières Dangereuses (TMD)**» avec la proximité de la **RD671** et de la **voie ferrée Troyes/Polisot** par lesquels peuvent transiter des matières dangereuses.

D'autres risques peuvent être signalés, qui ne sont pas uniquement propres à cette commune mais auxquels le territoire peut être confronté :



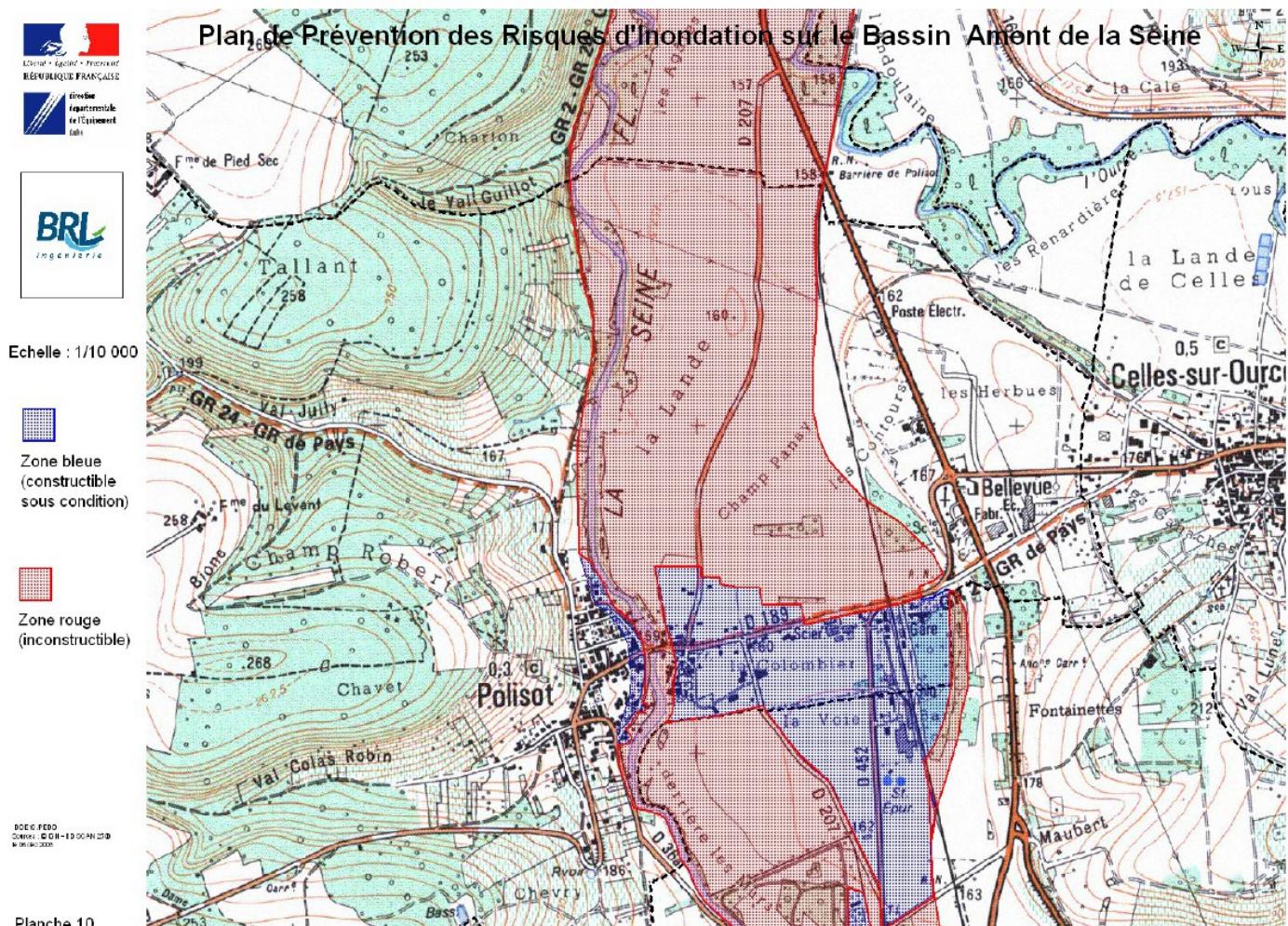
- **Le risque « météorologique »** : tempête 1999, fortes neiges de décembre 2010, etc.
- **Les risques « sanitaires »**: pandémie (grippe aviaire 2008, grippe H1N1 2009), canicule, etc.

L'actualité de ces dernières années a été marquée par ces phénomènes. Il semble intéressant de rappeler les quelques consignes à suivre pour bien s'en protéger.

# Le risque « Inondation »

## PPRI « Seine amont »

(à noter que ce plan est entré en révision en juillet 2014 ; le plan actuel est toujours en vigueur.)



La présence d'un Plan de Prévention des Risques Inondations (PPRI SEINE AMONT) approuvé, a obligé la commune à réaliser un PCS (Plan Communal de Sauvegarde) et ce DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs). Le PCS est consultable en Mairie.

Un système d'alerte de la population a été défini, et un recensement des moyens humains et matériels a été réalisé.

De cette manière, cette commune se trouve, aujourd'hui, mieux armée pour faire face à d'éventuels événements.

Plus de renseignements auprès de la DDT Bureau Risques et Crises à l'adresse:  
ddt-srrc-brc@aube.gouv.fr

# Alerte de la population

**En cas d'événement majeur , le territoire communal a été divisé en secteurs, un élu et un suppléant ont été choisis pour diffuser l'alerte avec des messages pré-établis (modèles ci-dessous):**

## La population sera alertée :

- **par téléphone**
- **en porte à porte**
- **avec le porte-voix**



Les consignes complémentaires seront données par porte-voix

### ATTENTION, ALERTE SANS EVACUATION DES POPULATIONS

Un risque menace votre quartier.

Préparez-vous à évacuer sur ordre si cela est nécessaire.

Restez attentifs aux instructions qui seront données pour votre sécurité.



### ATTENTION, ALERTE AVEC EVACUATION DES POPULATIONS

Un événement exceptionnel est attendu.

Évacuez immédiatement la zone où vous vous trouvez, dans le calme.

Rejoignez le point de ralliement dont vous relevez et suivez toutes les instructions données par le Maire ou les forces de l'ordre.

## Ce que vous devez faire

**Se calfeutrer, attendre et écouter les messages d'alerte diffusés :**

- **par la radio**
- **par les forces de l'ordre**
- 



**Points de rassemblement  
« Maison pour tous »  
Et en cas de besoin :**

**Hameau de Bellevue - « Groupement scolaire »  
(hors zone inondable)**



# Risque inondation

*L'inondation est la submersion rapide ou lente d'une zone habitée ou non; elle correspond au débordement des eaux lors de la crue. La crue, quant à elle, correspond à une augmentation de la hauteur d'eau, sans conduire forcément à une inondation.*

## 2 TYPES D'INONDATION EXISTENT

- Les inondations lentes ou de plaine, par débordement d'un cours d'eau ou remontée de la nappe phréatique.
- Les inondations rapides ou torrentielles, consécutives à de violentes averses.



## Le risque à POLISOT

**POLISOT** est plutôt concernée par l'inondation lente de plaine. La Seine à proximité des habitations peut engendrer des débordements qui peuvent durer plusieurs jours. La montée des eaux est lente, ce qui laisse généralement le temps de s'organiser.

## Les mesures de prévention

En 2006, un **Plan de Prévention des Risques Inondations** (PPRI SEINE AMONT) a été approuvé sur la commune. Il recense l'ensemble des zones sujettes à inondation et réglemente de ce fait l'occupation des sols et les droits de construction sur la commune (à noter que ce plan est entré en révision en juillet 2014; le plan actuel est toujours en vigueur.)

Plus d'infos sur  
[www.prim.net](http://www.prim.net),  
[www.aube.gouv.fr](http://www.aube.gouv.fr)

## Les moyens de surveillance et l'alerte

Une surveillance permanente des cours d'eau est assurée au niveau national. Le bilan de ces observations est consultable 24H/24 sur le site du ministère <http://www.vigicrues.gouv.fr> (site de prévision des crues).

Toute personne témoin d'un éventuel problème doit prévenir les autorités (Mairie, pompiers ou gendarmerie).

**Repères de crue – Cotes PHEC (Plus Hautes Eaux Connues)**



Crue historique	Localisation	Cote nivelée NGF
1955	Muret de la Mairie (dans la Grande Rue)	159.60
1955	Pont de Polisot – sous-poutre	158.62
1836/1955	N°2 Grande Rue – pilier gauche du portail	159.44

**Le Maire déclenche alors le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) qui organise les secours et définit les points de ralliement.**



# CE QUE VOUS DEVEZ FAIRE

Dans tous les cas, ne vous engagez pas à pied ou en voiture dans une zone inondée. N'évacuez qu'après en avoir reçu l'ordre.

## DES AUJOURD'HUI

Informez-vous à la mairie de la situation de votre habitation au regard du risque inondation.

Mettez hors d'atteinte des inondations vos papiers importants, vos objets de valeurs, les matières polluantes, toxiques et les produits flottants.

## PENDANT LA CRUE

A l'annonce de l'arrivée de l'eau

Fermez portes, fenêtres, soupiraux, aérations,... qui pourraient être atteints par l'eau.

Coupez vos compteurs électriques et gaz.

Surélevez vos meubles et mettez à l'abri vos denrées périssables.

Amarrez les cuves et objets flottants de vos caves, sous-sols et jardins.

Lorsque l'eau est arrivée

Montez dans les étages avec : eau potable, vivres, papiers d'identité, radio à piles, lampe de poche, piles de recharge, vêtements chauds. N'oubliez pas vos médicaments.

## APRES

Ne revenez à votre domicile qu'après en avoir eu l'autorisation.

Aérez, désinfectez et dans la mesure du possible, chauffez votre habitation.

Ne rétablissez l'électricité que sur une installation sèche et vérifiée.

Assurez-vous en mairie que l'eau est potable.

Faites l'inventaire de vos dommages et contactez votre compagnie d'assurance pour élaborer votre dossier de déclaration de sinistre.

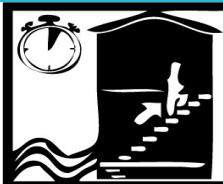
## Les bons réflexes !



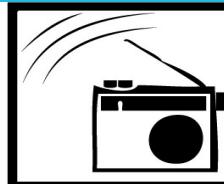
Coupez  
électricité  
et gaz



Fermez la  
porte et les  
aérations



Montez dans  
les étages



Ecoutez la  
radio



Ne prenez pas  
votre véhicule



# Risque Transport de Matières Dangereuses (TMD)

Le risque lié aux *Transports de Matières Dangereuses*, appelé aussi **TMD**, est consécutif à un accident se produisant lors du transport par voie routière, ferrée, aérienne, par voie d'eau ou par canalisation, de matières dangereuses. Il peut entraîner des conséquences graves pour la population, les biens et l'environnement.

## Le risque à POLISOT

Avec la **RD 671** et la **voie ferrée Troyes/Polisot** sur lesquelles peuvent circuler des matières dangereuses.

Les principaux dangers sont l'explosion, l'incendie, la fuite d'un liquide polluant, et la formation d'un nuage毒ique.



## Les mesures de prévention



Le **Plan Communal de Sauvegarde** prévoit la mise en place d'une cellule de crise pour optimiser les actions sur le terrain (secours, déviations de la circulation, arrêt des pompages en cas de pollution des cours d'eau...).

Des plans d'organisation départementale des secours (**Plan O.R.S.E.C.**), seront mis en œuvre si nécessaire.

## La signalisation des véhicules transportant des matières dangereuses :

Les véhicules transportant des matières dangereuses ou radioactives sont identifiables par un des logos suivants, apposé notamment à l'arrière droit du véhicule (quelques exemples de logos).



Matières explosives



Gaz



Matières inflammables



Solides inflammables



Matières spontanément inflammables



Matières comburantes



Matières toxiques



Matières radioactives



Plus d'infos: <http://www.andra.fr/> « classement du transport des matières dangereuses »



transport de  
marchandises  
dangereuses



# CE QUE VOUS DEVEZ FAIRE

## DES AUJOURD'HUI

Prenez connaissance des consignes de mise à l'abri.

### SI VOUS ETES TEMOIN DE L'ACCIDENT:

Donnez l'alerte (sapeurs pompiers: 18, police/gendarmerie: 17; 112 depuis votre portable).

Si des victimes sont à déplorer, ne les déplacez pas, sauf en cas d'incendie.

Si le véhicule ou le réservoir prend feu ou dégage un nuage toxique, éloignez-vous de l'accident d'au moins 300m et mettez-vous à l'abri dans un bâtiment.

## PENDANT L'ACCIDENT

### Si vous entendez l'alerte

Rejoignez le bâtiment le plus proche, fermez toutes les ouvertures et les entrées d'air, arrêtez ventilation et climatisation.

Eloignez-vous des portes et fenêtres, ne fumez pas, ne provoquez pas de flammes, ni étincelles.

Ecoutez la radio (Champagne FM Troyes 97.5).

N'allez pas chercher vos enfants à l'école. Celle-ci est dotée d'un **Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS)** face aux risques majeurs, qui prévoit la prise en charge des enfants.

Ne téléphonez pas.

Lavez-vous en cas d'irritation, et si possible changez de vêtements.

Ne sortez qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation.

## Les bons réflexes !



Enfermez-vous dans un bâtiment



Bouchez toutes les entrées d'air



Ecoutez la radio



Ne téléphonez pas



Ni flammes ni cigarettes



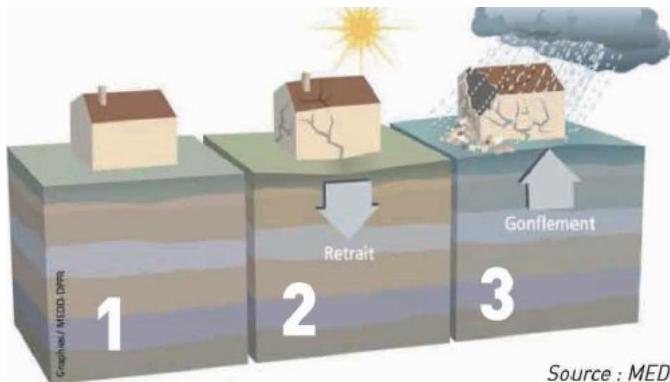
N'allez pas chercher vos enfants à l'école



mouvements  
de terrain liés  
à la sécheresse

# Risque mouvement de terrain : le retrait gonflement des argiles

Les variations de la quantité d'eau dans certains terrains argileux produisent des gonflements (périodes humides) et des tassements (périodes sèches).



Source : MEDD



Cela peut provoquer des dégâts très importants sur les constructions (fissures, déformations des ouvertures) pouvant rendre inhabitables certains locaux.

## Le risque à POLISOT

La commune se situe sur une zone d'**aléa faible** pour les argiles. Attention, cela ne signifie pas que le risque n'est pas présent; mais que le problème se manifestera essentiellement en cas de fortes sécheresses.

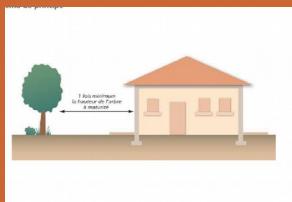
Une partie de la commune est concernée par un sol argileux.

## Les mesures de prévention

Le Ministère de l'Écologie a édité une plaquette d'information sur le risque argile « **Le retrait-gonflement des argiles: comment prévenir les désordres dans l'habitat individuel?** ». Vous pouvez télécharger cette plaquette en format PDF.

<http://www.aube.gouv.fr/> (ou vous la procurer à la DDT de l'Aube (Bureau Risques et Crises)

### Comment faire pour prévenir les dégâts?



**Éloigner la végétation du bâti:** les racines amplifient le phénomène de déstructuration des façades



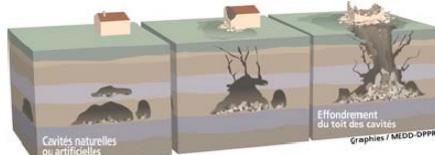
**Réaliser une structure étanche autour du bâtiment**





# Risque mouvement de terrain : les cavités souterraines et les coulées de boue

**Les cavités souterraines** peuvent être d'origine naturelle (dissolution des roches) ou dues à l'action de l'homme (extraction de matériaux). Un affaissement peut se produire par dépressions en forme de cuvette à la surface du sol, ou par effondrements du toit des cavités.



1 cavité est répertoriée au lieu dit Val de Bione.



**Les coulées boueuses** sont caractérisées par un transport de matériaux sous forme plus ou moins fluide. Elles se produisent sur des pentes, par dégénérescence de certains glissements avec afflux d'eau et principalement dans les régions viticoles du département à l'occasion d'un orage violent.

## Le risque à POLISOT

Plusieurs coulées de boue ont eu lieu dans la commune occasionnant des dégâts aux abords des maisons.

## Les mesures de prévention

Un inventaire des cavités a été réalisé et est consultable sur le site [www.georisques.gouv.fr/](http://www.georisques.gouv.fr/). Ce site permet à chaque commune de consulter la liste, le type, et l'emplacement des cavités recensées. Concernant les **coulées de boue**, un plan a été réalisé et joint au PCS.

### A FAIRE DES AUJOURD'HUI

Informez-vous à la mairie sur l'existence des zones à risques.

### AU MOMENT DU MOUVEMENT DE TERRAIN

Coupez l'électricité et le gaz.  
Evacuez immédiatement les bâtiments endommagés.

Eloignez-vous de la zone.  
N'entrez pas dans les bâtiments proches et ne revenez pas sur vos pas.

Appelez les services de secours.

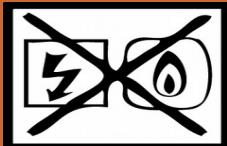
### APRES LE MOUVEMENT DE TERRAIN

N'entrez pas dans un bâtiment endommagé.

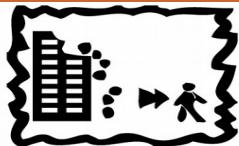
Ne rétablissez le courant et le gaz que si les installations n'ont subi aucun dommage.

Faites l'inventaire de vos dommages et contactez votre compagnie d'assurance pour élaborer votre dossier de déclaration de sinistre.

## Les bons réflexes !



Coupez  
électricité et  
gaz



Evacuez les  
bâtiments  
endommagés



Eloignez-vous  
immédiatement



N'entrez pas  
dans les  
bâtiments



# Risque tempête

Une tempête correspond à l'évolution d'une perturbation atmosphérique où se confrontent deux masses d'air aux caractéristiques bien distinctes (température, humidité...).



## Les effets

Vents violents, précipitations intenses.. Les tempêtes sont souvent à l'origine de dégâts importants.

## Les conséquences

Le nombre de victimes peut être important. Le problème est souvent lié à l'imprudence des personnes. Toutefois les tempêtes peuvent être à l'origine de la projection d'objets, entraîner des chutes d'arbres, des inondations, voir même des glissements de terrain et des coulées de boue importantes.

## Le risque à POLISOT

Selon Météo France, en moyenne 15 tempêtes affectent la France chaque année, et une tempête sur dix peut être qualifiée de forte (un épisode est qualifié de forte tempête si au moins 20% des stations départementales enregistrent un vent maximal instantané supérieur à 100km/h).

**Comme l'ensemble du territoire métropolitain, la commune de POLISOT est exposée aux tempêtes.**

### Rappel des codes couleur de la vigilance météorologique :

- **Une vigilance absolue s'impose**  
des phénomènes météorologiques dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus ...
- **Soyez très vigilant**, des phénomènes météorologiques dangereux sont prévus ...
- **Soyez attentif** si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique ...
- **Pas de vigilance particulière.**



Vent violent



Neige-verglas



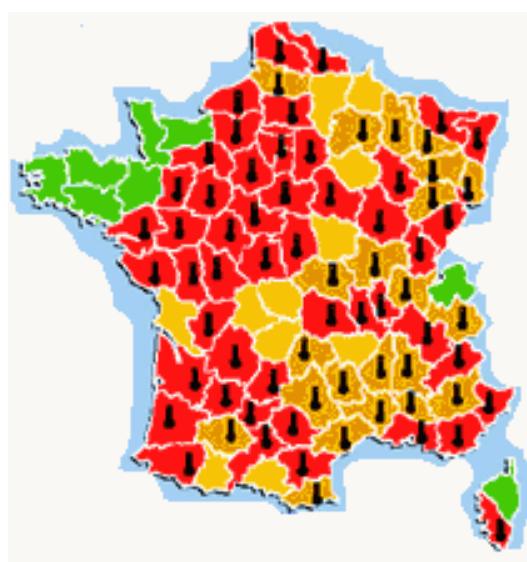
Pluie-inondation



Canicule



Orages





## DES AUJOURD'HUI

Informez-vous sur les prévisions météorologiques en consultant notamment le site de Météo France : <http://www.meteofrance.com>

### Si une tempête est annoncée:

Mettez à l'abri ou amarrez les objets susceptibles d'être emportés.

Evitez de prendre la route. Reportez autant que possible vos déplacements.

## PENDANT UNE TEMPETE

Mettez-vous à l'abri dans un bâtiment, fermez portes et volets.

Débranchez appareils électriques et antennes de télévision.

Ne vous abritez pas sous les arbres.

Ne vous approchez pas des lignes électriques ou téléphoniques.

Si vous devez sortir, soyez prudents.

## APRES UNE TEMPETE

Faites couper branches et arbres qui menacent de tomber.

Faites attention aux fils électriques et téléphoniques tombés.

Faites l'inventaire de vos dommages et contactez votre compagnie d'assurance pour élaborer votre dossier de déclaration de sinistre.

## Les bons réflexes !



Enfermez-vous dans un bâtiment



Fermez portes et volets



Ne montez pas sur un toit



Ne prenez pas votre véhicule



Ne restez pas sous les lignes électriques



# Risques sanitaires: pandémie grippale



Une pandémie grippale est définie comme une forte augmentation des cas de grippe. Elle fait suite à la circulation d'un nouveau virus contre lequel l'immunité de la population est faible ou nulle.

## Le risque à POLISOT

Comme l'ensemble du territoire métropolitain, la commune est exposée aux risques de pandémie.

## Les mesures de prévention

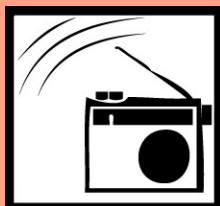
La transmission des virus de la grippe se fait principalement par voie aérienne, par le biais de la toux, de l'éternuement ou des postillons, mais peut également être transmise par les mains et les objets contaminés.



Face aux différents cas de grippe aviaire rencontrés dans plusieurs pays, et au risque de survenue d'une pandémie grippale, l'Etat a élaboré un **Plan National de protection contre les pandémies**. Des **exercices locaux** et nationaux permettent de tester régulièrement ce plan et de préparer les acteurs.

Le « **guide pratique de la vie quotidienne en cas de pandémie** » est également consultable sur <http://www.pandemie-grippale.gouv.fr/>.

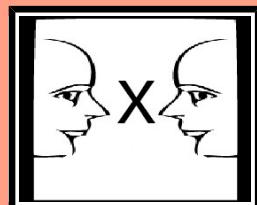
## Les bons réflexes !



Ecoutez la  
radio



Lavez vous régulièrement  
les mains au savon et/ou  
avec une solution  
hydroalcoolique



Evitez tout  
contact avec une  
personne malade



# Risques sanitaires: Canicule



Le mot "canicule" désigne un épisode de températures élevées, de jour comme de nuit, sur une période prolongée. En France, la période des fortes chaleurs pouvant donner lieu à des canicules s'étend généralement du 15 juillet au 15 août, parfois depuis la fin juin.

## Les dangers

Une forte chaleur devient dangereuse pour la santé dès qu'elle **dure plus de 3 jours**.

Les conséquences les plus graves sont la **déshydratation** (crampes, épuisement, faiblesse, etc...) et le **coup de chaleur** (agressivité inhabituelle, maux de tête, nausées, etc...)



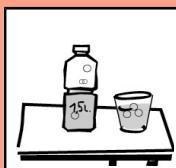
## Les mesures de prévention

Les personnes déjà fragilisées (personnes âgées, atteintes d'une maladie chronique, nourrissons, etc.) sont particulièrement vulnérables. N'hésitez pas à signaler à la Mairie toute personne de votre entourage qui vous semble en difficulté.

Depuis juin 2004, la carte de vigilance de Météo-France intègre le risque de canicule. Elle est consultable sur le site <http://www.meteofrance.com>.

## Les bons réflexes !

### Personnes âgées



Buez régulièrement sans attendre d'avoir soif. Mangez des fruits et des crudités



Evitez de sortir aux heures les + chaudes, mais plutôt le matin ou tard le soir.



Donnez régulièrement des nouvelles à votre entourage.

### Parents - enfants



Buez au moins 1L ½ d'eau par jour. Evitez de consommer de l'alcool.



Evitez les activités sportives intenses.



Prenez régulièrement des nouvelles de vos proches, voisins, et amis âgés et handicapés.



## Notes



# Les numéros utiles

**Mairie de Polisot**  
**mairiepolisot@wanadoo.fr**

**03 25 38 55 00 - Fax:03 25 29 86 55**

**Préfecture de l'Aube :**  
Troyes **03 25 42 35 00** <http://www.aube.gouv.fr/>

**Direction Départementale  
des Territoires (DDT)**  
- Agence Sud-Est : Bar sur Aube **03 25 92 53 10**  
- Siège DDT : Troyes **03 25 71 18 00** <http://www.aube.gouv.fr/>

**Pompiers** **18** (portable 112)

**Police/gendarmerie** **17**

**SAMU** **15**

**ERDF** **09 726 750 10**  
**GRDF** **0800 473 333**

**Conseil Général**  
**Centre routier** **0800 12 10 10** [http://www.cg-aube.fr :  
transport/routes](http://www.cg-aube.fr : transport/routes)

**Météo France** **08 92 68 02 80** [www.meteo.fr](http://www.meteo.fr)

**Écoutez les informations :**  
**CHAMPAGNE FM 97.5**  
**FRANCE BLEUE 100.8**  
**et CANAL 32**

**Pour plus d'informations, vous pouvez consulter les sites suivants :**

- <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Sites-Portail-Risques>
- <http://www.prim.net-portail de la prévention des risques majeurs>